

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Frimaire, an VII.

conclusum de la députation d'Empire. — Quatrième victoire remportée sur les Napolitains. — Prise de vingt-trois pièces de canons et de deux mille prisonniers. — Discours de Chabert et d'Eschassériaux, sur la révolution du Piémont.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 26 frimaire.

L'empereur vient d'accorder leur démission aux principaux chefs de la confédération polonaise qui facilitèrent, lors de l'invasion par les troupes russes, l'entrée dans leur patrie, & qui entrèrent en échange au service de Russie : ce sont les généraux comte Branicky, ci-devant grand général de la Pologne, comte Potocky, prince Sanguszka & Malezewski. D'un autre côté, les ci-devant comtes de Viomenil & de Langeron viennent d'être avancés, le premier au grade de général en chef, le second à celui de lieutenant-général. Le général Ismailow a été nommé conseiller privé actuel, &c.

La gazette officielle de Pétersbourg annonce, dans un article de Constantinople du 22 vendémiaire, ce qui suit : Le 14 vendémiaire, plusieurs navires marchands turcs, armés, ayant à bord trois compagnies d'artillerie avec un nombre convenable de pièces de campagne, partirent avec le vent favorable pour la Syrie ; ils doivent débarquer les troupes à Jaffa ou à Baruth, d'où elles iront se réunir aux forces de terre rassemblées sous la conduite du pacha de Damas, & destinées pour l'Égypte.

I T A L I E.

De Gènes, le 11 frimaire.

Le citoyen Faypoult est arrivé ici de Milan pour faire, avec toute la célérité possible, un emprunt de 800,000 fr. qui doivent être versés dans la caisse de l'armée française.

Le consul Belleville, le général Lapoype & le citoyen Faypoult ont eu hier une longue conférence avec le dictateur. On croit qu'on y a combiné les promptes mesures à prendre pour la défense de nos frontières. Notre gouvernement a conféré au général Lapoype le commandement des troupes liguriennes.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 12 frimaire.

Nos papiers qui étoient remontés, sont tout à-coup retombés plus bas qu'ils n'ont encore été. On ne sait à quoi attribuer un changement si prompt, si ce n'est à l'incertitude sur la reprise des hostilités qu'on redoute.

A I L L E M A G N E.

De Rastatt, le 21 frimaire.

Le *conclusum* de la députation d'Empire vient de paraître. Il est trop long pour être aujourd'hui transcrit &

envoyé en entier. La phrase suivante en est comme l'analyse.

« Les ministres plénipotentiaires français ayant demandé une réponse cathégorique et définitive à leur ultimatum, on se voit obligé de la faire, et de déclarer qu'on accède à tous les articles de leur ultimatum, et qu'on trouve bon que ceux des articles qui exigent encore des déterminations et des éclaircissemens plus précis, soient réglés définitivement lorsqu'on rédigera les articles de la paix ».

(Nous donnerons le texte de ce *conclusum*).

Extrait d'une lettre particulière écrite de Francfort le 15 frimaire.

La personne de Kosciusko occupe en ce moment l'attention & la sagacité de nos politiques. On croit dans ce pays qu'il a quitté la France ; & cette erreur vient d'une lettre de lui publiée dans les journaux de Paris & datée d'Allemagne. On n'a pas fait attention à l'ancienneté de cette lettre ; on n'a pas vu qu'elle étoit de 1793, & par conséquent une réimpression de celle qu'alors il avoit écrite à Paul I^{er}.

C'est là le texte de tous les romans. Déjà on a écrit de Hambourg qu'on y avoit la certitude qu'il avoit des lettres-de-change pour la valeur de deux millions, tirées sur les meilleures maisons de cette ville. Cependant il n'y est point venu, quoique depuis qu'on l'annonce, il eût eu de reste le tems d'y arriver. On prétend aujourd'hui qu'il a craint d'être arrêté sur la réquisition de l'empereur de Russie, & peut-être de quelque autre prince moins éloigné. On ajoute, d'un autre côté, qu'on a pris des mesures efficaces pour que les lettres-de-change ne fussent point acquittées à Hambourg, si elles étoient présentées aux négocians à qui elles sont adressées. Mais ce ne sont là que de vaines conjectures ; & il seroit possible que Kosciusko n'eût pas même un instant quitté Paris.

Son histoire mérite cependant d'être rappelée. Mis en liberté par Paul I^{er}. et comblé de présens par ce prince. au moment où il montoit sur le trône de Russie, Kosciusko se montra très-reconnoissant, mais refusa de rester en Russie, et préféra de passer en Amérique, où il avoit combattu sous Washington ; pour affranchir ce continent du joug britannique. C'étoit pour lui une terre de liberté, où ses principes et ses sentimens devoient être plus à l'aise, jusqu'à ce que les circonstances lui permissent de revenir en Europe, travailler à l'affranchissement de son propre pays, & il témoignoit autant de vénération que d'attachement pour Washington ; mais alors les Etats-Unis étoient

amis de la république française, & les ennemis de celle-ci n'étoient pas encore parvenus à provoquer une sorte de scission entre la république fédérée & la nation sans le secours de laquelle elle seroit encore courbée sous la domination britannique.

On a imprimé, dans les journaux français, que Kosciusko, pendant son séjour en Amérique, voyant le parti que prenoit le gouvernement contre la France, n'avoit voulu avoir aucune communication avec son ancien ami Washington, encore moins avec John Adams, président actuel du congrès; & qu'il n'avoit cultivé que Jefferson, le constant ami de Français. On a imprimé ces assertions en France, pendant que Kosciusko y étoit; on a cité son témoignage; il ne les a point démenties: on doit donc les croire conformes à la vérité. On l'a vu revenir en France sans motif connu; on a pu croire qu'il y revenoit avec des espérances d'être utile à son pays, & il comptoit sans doute aussi que le gouvernement français favoriseroit ses efforts pour opérer la résurrection de la Pologne.

Depuis que le nouveau Czar, après avoir annoncé d'après des principes pacifiques, s'est laissé entraîner dans la guerre contre la France par les intrigues de l'Angleterre & de l'Autriche, il seroit naturel que la France cherchât à lui susciter de l'embarras dans ses nouvelles acquisitions polonaises, en même-tems qu'elles travailleroit à affranchir un peuple asservi par la plus révoltante usurpation. Ce seroit venger à-la fois la gloire de la plus grande république & les droits des hommes également outragés. D'un autre côté, le gouvernement de France ne pourroit songer à rétablir la république polonaise, & à arracher à la Russie les provinces qu'elle a usurpées, sans inquiéter les possessions d'un monarque ami qu'il est intéressant de ménager. Le roi de Prusse ne verroit probablement pas, sans jalousie, Kosciusko, envoyé en Pologne pour y provoquer une révolution, à moins qu'il n'existât d'avance pour lui une garantie, qu'en chassant la Russie & l'Autriche de la Pologne, on conserveroit au roi de Prusse ses nouvelles acquisitions.

Ce sont peut-être ces difficultés qui ont amené le gouvernement français à n'avoir aucun projet actuel & positif sur ce pays.

De Strasbourg, le 23 frimaire.

La déclaration de guerre contre les rois de Naples & de Sardaigne, a été apprise par nos plénipotentiaires à Rastadt, au moyen du télégraphe, quatre jours avant que les feuilles publiques en aient instruit les autres ministres. Cette nouvelle a fait la plus vive impression sur le corps germanique, & va hâter beaucoup la conclusion définitive de la paix d'Empire, que l'Autriche ne paroît plus retarder, soit qu'elle y voie un moyen d'accélérer la paix continentale, soit qu'elle la juge convenable à ses projets particuliers. Il s'agit à présent de savoir si l'Autriche épousera la querelle du roi de Naples, ou si Naples a commencé la guerre sans l'aveu de l'Autriche, & uniquement à l'instigation du gouvernement anglais, qui exerce une influence absolue sur Acton, la reine & le roi.

Le général Châteauneuf-Bandon est allé à Rastadt pour s'y concerter, avec nos ministres, sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles, & pour recueillir des renseignements relatifs à certains projets qu'on dit formés sur la rive droite, par quelques nobles immédiats, & par quelques gouvernemens ecclésiastiques, dans l'intention de troubler la tranquillité qui regne dans notre département.

De Rouen, le 25 frimaire.

La fabrique de Rouen est menacée d'une ruine totale dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, les bourses continuent à se resserrer. Une pétition, que l'on signe en ce moment dans l'une des salles du tribunal de commerce, a pour but de solliciter du gouvernement un prêt de 150,000 francs par décade.

De Toulon, le 18 frimaire.

On a dit dans plusieurs journaux que l'amiral Richery est avec une escadre dans la mer des Indes. Vous pouvez annoncer, sans crainte d'être démenti, que ce marin est malade depuis un an, & qu'il est retiré dans sa famille.

DE PARIS, le 27 frimaire.

L'administration de la caisse des comptes courans, a nommé pour caissier-général, le citoyen Lafontaine, qui a été premier commis des finances, commissaire de la trésorerie, & dont l'intégrité, l'intelligence & l'exactitude, sont trop généralement reconnues, pour qu'un tel choix n'inspire pas une entière confiance au public.

— Les bruits d'une attaque de la part des Autrichiens du côté de Mantoue, sont entièrement faux & controuvés.

— Le citoyen Botto étoit depuis peu revenu d'Italie à Paris. Suivant une lettre de Rastadt, il y a passé incognito le 20 de ce mois, avec une mission secrète pour Vienne.

— Le ci-devant prince Charles Hesse, qui faisoit beaucoup d'articles diplomatiques dans *l'Ami de la Patrie* & le *Journal des Hommes libres*, a reçu ordre du ministre de la police de quitter dans un court délai, en qualité d'étranger, le territoire de la république. Il a répondu qu'il étoit devenu citoyen français; qu'il seroit sans aucune ressource au-dehors, & il a demandé à être jugé. On ignore qu'elle parti a été pris à son égard, d'après ses observations.

— On dit qu'il existe un arrêté du directoire qui ordonne la déportation de Marchena à la Nouvelle Angleterre.

— Le citoyen Sallior, membre du bureau central, a manqué de périr, victime de son zèle, dans l'incendie du *Cirque*, au palais Egalité. Le commissaire du directoire y a été légèrement blessé. Les galeries sont rouvertes, mais le jardin est toujours fermé. Le *cirque* n'offre plus qu'une vaste ruine.

L'échelle à incendie du citoyen Charles Desandray, y a brûlé.

Les animaux curieux qu'en y montrait au public, ont été la plupart consumés par les flammes. Le citoyen Barbaux, à qui ils appartenoient, se voyant par-là sans ressources, s'est tué de deux coups de couteau.

— Le général Chérin, après avoir tenté sans succès les moyens ordinairement usités pour se délivrer d'un hydrostèle qui avoit été la suite d'une chute de cheval dans la campagne dernière, vient de se déterminer à subir une opération grave et dangereuse; mais qui, exécutée avec habileté par le citoyen Barbier, chirurgien en chef, adjoint de l'hôpital militaire du Val-de-Grace, promet bientôt le parfait rétablissement de ce général.

— C'est le tribunal de l'Allier, & non celui de la Seine, qui a condamné à quatre ans de fers le fameux Beaurgard.

— Le général Jourdan a établi une contribution sur la partie de la rive droite occupée par nos troupes. Il y a mis aussi en réquisition, pour le service de l'armée, une certaine quantité de plomb & de fer.

— *L'Ami des Loix* dénonce les manœuvres que les anarchistes emploient déjà pour diriger les prochaines élections. Il les accuse d'avoir recours aux correspondances secrètes & aux réunions ténébreuses. Il déclare qu'il en existe dans le département de Lot & Garonne, & notamment à Agent ; qu'on y boit aux mânes de Robespierre, du code de 93, à la dissolution des conseils et du directoire, & à une prochaine convention. Il annonce en même-temps que le gouvernement veille, & que nulle faction ne viendra à bout de faire flotter dans ses maris les rênes de l'autorité constitutionnelle.

— Dans la commune de Viols, département de l'Hérault, il s'est formé, le 5 de ce mois, un attroupement de royalistes qui ont arraché à la garde nationale un prêtre réfractaire, nommé *Sans-Peur*, quoiqu'il tremblât de tous ses membres. La commune de Viols a été mise en état de siège.

— On a arrêté, à Nîmes, Charles Joyeux & Antoine Brioude (de Marseille), prévenus d'avoir pris part aux excès réactionnaires dans le Midi.

— Si on en croit les gazettes de Vienne, l'escadre russe & turque étoit, les premiers jours de frimaire, dans les eaux de Corfou, au nombre de 16 vaisseaux de guerre : elle avoit commencé à bombarder la ville de Bulirinto. L'isle étoit défendue par trois mille Français disposés à une vigoureuse résistance.

— On prétend que la ville de Hambourg a remis à l'arbitrage du roi de Prusse l'affaire relative à Napper-Tandy & à son compagnon.

Sur le congrès de Rastadt.

« Il étoit tems de mettre un terme aux stériles discussions de Rastadt. L'*ultimatum* du gouvernement français fut présenté le 16 frimaire, & six jours furent donnés à la députation pour y répondre. Mais les efforts qui ont eu lieu pour empêcher l'effet de cette détermination, en jettant des doutes sur son invariabilité, ont été nuls ; son succès a été complet, & on vient d'apprendre que, le 20 de ce mois, la députation de l'Empire a arrêté & transmis sur-le-champ au ministre impérial, son *conclusum* par lequel elle adhère en entier aux dernières notes de la légation française.

« La ratification de l'empereur manque encore à cette libération ; il se peut qu'il entreprenne de la refuser. On a déjà vu qu'il essayoit quelquefois de mettre sa volonté à la place de celle de l'Empire ; mais, dans une circonstance aussi décisive, si l'Empire est animé d'une volonté forte, il saura bien obtenir l'assentiment de son chef, ou il saura s'en passer.

« Ainsi, dès ce jour, on peut regarder comme suffisamment arrêtée la première partie du traité définitif. On peut procéder à la seconde, & c'est le moment où la république va remplir, à l'égard des princes dépossédés, l'engagement général ou particulier qu'elle a pris de contribuer à fixer leurs dédommagemens par l'application du principe contenu de la sécularisation.

« Cet état de choses à Rastadt est digne de remarque. C'est au moment où la guerre se rallume en Italie, par l'impudente agression de la cour de Naples, & la coupable adhésion de la cour de Turin, & où on ne sait point encore si l'empereur cédera aux sollicitations dont il est harcelé, qu'une négociation, qui paroissoit interminable, s'avance vers le dénouement. Ce résultat est peut-être le plus décisif & le plus glorieux que la république ait obtenu de sa considération extérieure.

« Il est vrai qu'on ne manquera point de se demander si, dans le cas où l'empereur prendroit part à la guerre, il seroit avantageux de conclure avec l'Empire une paix séparée. Mais cette question est de celles que le gouvernement seul peut résoudre, parce qu'elle tient à ses données, à des calculs dont il a seul la connoissance ; & il est trop ridicule que des journalistes veuillent prendre l'initiative sur des déterminations aussi graves, & dont les élémens sont aussi compliqués.

« Ce qui est vrai & qu'on peut dire, c'est que tout acte qui aura pour effet d'accélérer la conclusion de la paix définitive, est d'un grand prix ; & que les efforts du gouvernement étant dirigés uniquement vers ce but, il trouve avec plaisir dans l'empire germanique des dispositions qui présagent un prompt & heureux dénouement ».

(*Extrait du journal officiel.*)

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Le général Championnet mande dans une lettre du 15 de ce mois, que le général Macdonald attaqué par 40,000 napolitains vient de les battre à Civita-Castellana : 23 pièces de canons, 45 caissons, 8 à 900 chevaux ou mulets, 2000 prisonniers, des drapeaux, des équipages, la caisse militaire sont les fruits de cette victoire. L'armée française s'est montrée digne de sa gloire. Les nouveaux bataillons romains ont déployé le plus grand courage.

(Cette nouvelle est officielle. Nous donnerons demain la relation des généraux).

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen SAVARY.

Suite de la séance du 26 frimaire.

Après la lecture du message du directoire, Eschasseriaux aîné prend la parole, et dit :

« Représentans du peuple, voilà donc encore un peuple dont le monde s'honore, et la destinée réservée aux rois parjures ; voilà donc le prix de la violation des traités, des trahisons, des lâches assassinats, des outrages faits aux droits des gens, et au droit le plus sacré de tous, la liberté ? Lorsque nous tendions au roi de Sardaigne une main généreuse ; lorsque, fideles à la foi jurée, nous soutenions son trône chancelant contre la tempête qu'il attiroit dans ses états, c'est ainsi, c'est par des crimes qu'il répondoit à notre magnanimité et à nos bienfaits ! Lorsqu'au milieu de nos victoires nous offrons la paix à l'Europe, et que notre exactitude à garder nos engagements cimentait chaque jour les traités que nous unissent aux autres puissances, il se croyoit assez fort pour nous faire impunément une guerre sourde, de politique et d'hypocrisie, plus sanglante que celle que la nécessité nous forçoit de faire à nos ennemis.

« Que ce roi fugitif regarde maintenant autour de lui : que lui reste-t-il donc ? Une couronne brisée, une affreuse solitude, l'épouvante qui poursuit les tyrans, et un tourment plus cruel encore, le spectacle d'un peuple indigné, brisant avec éclat ses fers de ses propres mains. Insensé ! il comprimoit l'élan de ses sujets, & il ne savoit pas que la nature a ménagé des intelligences secrètes dans le cœur de tous les peuples, & quelle leur a donné la même horreur contre la tyrannie & le même amour pour l'indépendance.

« Despotes, violateurs de la foi des nations, voilà le sort qui vous attend : peuples libres, voilà la récompense de votre courage ! »

Chabert succede à Eschassériaux, & prononce le discours suivant :

« Représentans du peuple, dans la séance où vous décrétâtes que vous étiez en guerre avec les rois agresseurs de Naples & de Sardaigne, la conduite atroce de ces deux tyrans, la légitimité de la cause sacrée que nous défendons, vous donneront la certitude que la victoire, compagne fidelle des soldats de la liberté, apprendroit encore une fois aux ennemis de la république que leurs efforts réunis ne feroient qu'accélérer leur ruine.

» Les avantages que nous venons de remporter contre le tyran sarde, prouvent assez qu'on n'abuse pas impunément de notre indulgence, & que nous saurons punir ceux qui, comme lui, oseroient violer la foi sacrée des traités, ou porter atteinte à notre indépendance & à notre liberté.

» Rois de Naples & de Sardaigne, l'heure de votre agonie est sonnée; votre existence politique va cesser; vous allez, comme l'infâme Louis XVIII, errer de cour en cour, mener une vie honteuse; vous serez couverts d'opprobre, & vous servirez d'exemple à ceux qui seroient tentés de vous imiter. Nos phalanges républicaines vous donneront la mesure de leur force, & elles prouveront que le repos n'a voit fait qu'augmenter leur courage au lieu de l'énerver. Forts de votre foiblesse, vous avez abusé de notre clémence, vous nous avez forcés à reprendre les armes. Eh bien! nous ne les poserons que lorsque vos peuples seront libres.

» C'étoit à toi, brave Joubert, & à l'armée dont le commandement t'est confié, qu'étoit réservée la gloire de briser les chaînes des Sardes. Vous remplirez cette tâche glorieuse, & vous aurez bien mérité de l'humanité.

» Il te reste encore des lauriers à cueillir. Le succès de tes premières armes, comme général d'armée, nous est le sûr garant que tu rempliras honorablement cette tâche.

» Et nous, mes collègues, pendant que nos invincibles soldats terrassent les ennemis de notre liberté, occupons-nous sans relâche d'assurer à ces généreux défenseurs les récompenses & les secours qu'une nation grande, généreuse & reconnoissante doit à ceux qui versent leur sang pour elle.

» Mais comme notre reconnoissance ne doit pas se borner à des récompenses pécuniaires, je demande que le conseil déclare que l'armée de Turin a bien mérité de la patrie.

Ces discours seront imprimés après le message du directoire exécutif que nous avons inséré.

On lit un autre message, par lequel le directoire exécutif invite le conseil à s'occuper sans relâche des moyens d'établir d'une manière sûre et évidente l'équilibre le plus parfait entre les recettes & les dépenses de l'an 7. Le conseil en ordonne l'impression & le renvoi à la commission des finances.

Séance du 27 frimaire.

Briot fait arrêter qu'il sera fait un message au directoire exécutif relativement aux moyens de soutenir l'horlogerie de Besançon. Une pétition de l'horlogerie de Versailles est renvoyée à la commission dont Briot est l'organe.

Duchâtel propose que les ventes de mobiliers ne puissent être faites que par des officiers publics. — Impression.

Le conseil arrête, à l'occasion d'une motion de Laroche, qu'une commission fera un rapport général sur le placement des tribunaux de commerce.

Le conseil arrête ensuite qu'il discutera incessamment le projet de Boulay-Paty sur les prises maritimes, &

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

celui relatif aux conspirateurs qui dénonceront leurs complices.

Joubert soumet à la discussion le projet de résolution sur les exemptions de service pour les conscrits.

Les quatre premiers articles sont adoptés comme il suit :

Art. 1^{er}. Les dispenses de service militaire sont provisoires et définitives.

Elles ne peuvent être accordées que pour cause d'infirmité, d'incapacité, ou de maladies constatées.

III. Les dispenses provisoires ne peuvent excéder le terme de trois mois.

IV. Les lois de dispense sont jugés par les administrations municipales, ou par les administrations centrales de département, sur le rapport d'officiers de santé nommés par elles à cet effet.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MOREAU (de l'Yonne).

Séance du 27 frimaire.

Perrée (des Hautes-Pyrénées) fait approuver cinq résolutions relatives aux opérations de plusieurs assemblées primaires et communales du départ. des Hautes-Pyrénées.

Le conseil reçoit une résolution d'hier, qui déclare que l'armée d'Italie a bien mérité de la patrie.

Le conseil reconnoît l'urgence. La musique exécute les airs patriotiques.

Bordas prend la parole. Jusqu'à quand, dit-il, l'affreux royalisme nourrira-t-il un sacrilège espoir? Nous nous vengeons de nos ennemis; & déjà la calomnie accuse nos intentions. A peine sommes-nous forcés de combattre, & déjà le Piémont est libre. Le despotisme est contre nature; la liberté dévorera tous les tyrans & les états qui méconnoîtront sa puissance. Dire que l'armée d'Italie a bien mérité de la patrie, c'est dérouler aux yeux de l'Europe, tout ce qu'elle a fait de glorieux; en résumant ses victoires, je craindrois de les affoiblir. Je demande une seconde lecture de la résolution, & qu'on aille aux voix.

Le conseil approuve la résolution.

Le président donne le signal; la musique répète les airs de la liberté; & tous les membres se lèvent, en criant: Vive la liberté!

Bourse du 27 frimaire.

Amsterdam....	.61, 61 1/2 à 5/8	Rente viagère.....	9 f. 75 c.
1000 cour.....	59 1/8, 58 3/4	Rente provis.....	9 f. 50 c.
Hambourg.193;	189 1/2 à 190.	Tiers cons.....	11 f. 25 c.
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon 2/3.....	1 f. 90 c.
Mad. effect.....	14 f. 50 c.	Bon 1/2.....	1 f. 88 c.
Cadix.....	11 f. 50 c.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Cadix effectif.....	14 f. 55 c.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Gènes.....	96 1/2, 95 1/4	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Livourne.....	105 1/2, 104 1/4	Piastre.....	5 f. 35 c.
Bâle.....	1/4 à 1/2 per., 1 1/2 per.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Geneve.....	3 perte.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	pair à vue.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Bordeaux.....	1/2 per. 15 j.		
Montpellier.....	1/2 per. 15 j.		

Esprit 3/4, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin., 2 fr. 80 à 90 c. — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 c. — Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....

A. FRANÇOIS.